Devenir sentinelle auprès des exploitants et salariés agricoles

MSA Côtes Normandes

cotesnormandes.msa.fr

santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

QUI PEUT DEVENIR SENTINELLE ?

- les citoyens ou professionnels volontaires,
- actifs ou retraités,
- présentant des dispositions spontanées au soutien à autrui et pouvant être en contact avec le monde agricole.

QUELLE EST LEUR MISSION ?

Repérer et orienter les personnes en situation de mal-être.

L'objectif est de pouvoir intervenir le plus précocement possible.

COMMENT DEVENIR SENTINELLE ?

En participant à une session de formation « **Sentinelle, j'intègre le réseau** ».

La formation d'une journée est animée par un binôme de formateurs, dont un psychiatre.

Elle a pour objectif de savoir repérer, de développer la détection précoce de situations fragiles et d'être en mesure d'effectuer un signalement pour une prise en charge efficace.

Une SENTINELLE
Ça fait quoi ?

cellulemaletre.grprec@cotesnormandes.msa.fr

Certains signes peuvent vous alerter sur le comportement d'une personne en détresse psychologique :

- Idées noires inhabituelles, repli sur soi, désir exprimé directement ou indirectement d'en finir.
- Changement d'humeur et de comportement, avec tristesse, isolement par rapport à l'entourage, aspect négligé.
- Consommation excessive d'alcool, de drogues, de médicaments.
- Perte de goût pour les centres d'intérêts habituels.
- Fatigue importante, insomnie...
- Propos dévalorisants.

Contact MSA pour devenir Sentinelle :
Emilie DUBOST – 02 31 25 37 32
dubost.emilie@cotesnormandes.msa.fr

MSA Côtes Normandes – service communication – © CCMSA image, MSA Portes de Bretagne – 06/2024

MSA Côtes Normandes
37 rue de Maltot
14026 CAEN cedex 9
Tél. 02 31 25 39 39

santé
famille
retraite
services
L'essentiel & plus encore